

Procès-verbal d'assemblée générale d'une société

Ces décisions concernant la société suivante : A PAS D'OUROSN 3.

L'assemblée a eu lieu le 5 décembre 2022 à FITZ-JAMES.

Cette assemblée a été dirigée par MUNSOOR NADINE, qui a demandé que l'assemblée soit tenue conformément aux statuts de la société.

Le discours du président a été lu et annexé au procès-verbal de cette assemblée.

Renseignements sur la société

Forme juridique : SAS

Siège social : 29 Rue Robert Schuman, 60100 Creil, France

Capital social : 8 000,00€

Associés

Les associés suivants ont participé à la réunion et ont signé le formulaire de participation ci-dessous :

BENNACER Mezarka avec 4000 actions.

Munsoor nadine avec 4000 actions.

Ordre du jour

Les associés ont été appelés à cette assemblée pour délibérer sur les résolutions suivantes qui seront mises aux voix.

- a. Changement d'adresse du siège social

Changement d'adresse du siège social

1. Les associés ont décidé de changer le siège social à l'emplacement suivant : 14 Rue Antoine-Laurent Lavoisier, 60600 Fitz-James, France.

Dispositions générales

2. Toutes ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.
3. Tous les sujets à l'ordre du jour ont été abordés et il n'y a pas d'autres commentaires ou questions à formuler. La réunion est terminée.

Fait à FITZ JAMES, le 05/12/2022.

SIGNATURE DE L'ENSEMBLE DES ASSOCIÉS DE LA SOCIÉTÉ

BENNACER Mezarka



Munsoor nadine

